



CNIF – Centre Nautique de l'Île de France

- REGLEMENT INTERIEUR -

Le CNIF, centre nautique de l'Île de France, est une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et son décret d'application du 16 Août 1901.

Le CNIF, c'est avant tout un état d'esprit qui se veut convivial sur l'eau comme lors des permanences ou lors du rendez-vous inconditionnel du Pub. Il paraît ainsi évident que le maintien de cet état d'esprit est l'affaire de tous, qu'il soit beaucoup ou peu impliqué dans la vie du club.

L'association est administrée par un comité de direction composé de 9 membres élus en assemblée générale pour une durée de 3 ans. Le comité de direction détermine les orientations des activités de l'association et veille à leur mise en œuvre.

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer à ses statuts et règlements et s'acquitter d'une cotisation. Seuls les membres actifs, c'est-à-dire ceux qui sont à jour de la cotisation annuelle, et ayant adhéré depuis plus de trois mois à l'association ont le droit de vote aux assemblées générales.

Article I : Comment s'inscrire au CNIF ?

• Pièces nécessaires

Pour s'inscrire ou renouveler son adhésion au CNIF, les pièces suivantes doivent être fournies à la permanence :

- Une Fiche d'inscription dûment renseignée et signée.
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
- Si vous êtes étudiant, un tarif réduit vous est réservé sur production d'une copie de la carte d'étudiant.
- Encore mieux ! si vous êtes membre de l'ASP6, un super tarif réduit vous est réservé sur production d'une copie de la carte ASP6.

Vous ne pourrez pas vous inscrire sur un bord si vous n'êtes pas en règle concernant vos documents d'inscription et votre paiement.

Nota Bene :

La fiche d'inscription doit être fournie par tous les membres et renouvelée pour chaque saison.

Le certificat médical est valable pour la saison complète et doit être fourni 15 jours avant la première navigation.

Le forfait souscrit est nominatif et non transférable.

• Modalités d'inscription

L'inscription peut avoir lieu toute l'année durant (la tarification dite « à la carte » le permet) à la permanence, tous les mardis soirs de 19h à 21h.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez joindre la permanence par téléphone aux horaires indiqués ci-dessus – T : 06 12 95 51 22.

Nota Bene :

Les SMS et les mails ne seront lus et pris en compte que de manière très exceptionnelle.

• Paiement

Les paiements doivent se faire à la permanence ou par envoi postal à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription.

Seul le règlement par chèque libellé à l'ordre du CNIF est accepté.

Le paiement d'un bord doit se faire au minimum 15 jours à l'avance ou auprès du chef de bord si l'inscription a lieu le dernier mardi précédent le bord

Le fractionnement d'un paiement est admis, notamment pour les forfaits.

Nota Bene :

Une cotisation est valable pour la saison en cours soit du 1er octobre au 30 septembre.

Une cotisation payée au cours du mois de septembre d'une saison est valable pour la saison suivante.

L'année de son habilitation, le chef de bord bénéficie de la même cotisation que celle des équipiers.

Article II : Comment ça se passe à bord ?

- **La responsabilité du chef de bord**

Le chef de bord est le seul compétent pour apprécier, compte tenu du bateau, de l'équipage et des conditions météorologiques, s'il doit prendre ou non la mer ou encore poursuivre la navigation en cours.

Nota Bene :

Il est donc essentiel pour chaque équipier d'adopter le comportement qui convient lors de la participation à un bord.

- **La caisse de bord**

Une caisse de bord est mise en place pour les week-ends de navigation. Elle permet de financer le gasoil et le gaz, ainsi que le petit matériel d'entretien des bateaux (piles, vis, cartouches de gaz pour les gilets). Le montant à payer pour chaque membre est de 1,50€ par jour, actuellement. (ce montant pourra être amené à évoluer).

Pour les semaines et quinzaines de navigation, le coût est partagé au réel de la consommation. Les semaines et quinzaines de navigation débutent un samedi matin (arrivée le vendredi soir) et se terminent un vendredi en fin d'après-midi. L'équipage arrivant est alors prioritaire pour occuper le bateau dans la nuit du vendredi au samedi.

- **La casse et la perte sur un bateau**

En cas de casse ou de perte sur un bateau due à une faute de l'équipage, le coût est partagé entre tous les membres d'équipage, chef de bord inclus, jusqu'à un maximum de 80€/ pers.

- **La nourriture et les frais de port**

La nourriture et les frais de port (hors Cherbourg) sont à la charge de chaque membre d'équipage.

- **Un problème médical ?**

Par respect pour l'ensemble de l'équipage mais surtout pour la sécurité de tous, toute personne présentant une problématique liée à sa santé doit en informer le chef de bord avant l'embarquement. Le chef de bord pourra alors prendre ses décisions et organiser son bord en toute connaissance de cause.

Article III : Comment annuler un bord ?

Plusieurs cas sont possibles :

- **Par la permanence**

En l'absence de production du certificat médical 15 jours à l'avance, du paiement ou de la fiche d'inscription, le membre inscrit au bord sera désinscrit par le responsable de permanence et la place vacante sera proposée aux membres actifs à jour de leur adhésion.

- **Par le membre**

L'annulation d'un bord peut se faire plus de 15 jours à l'avance (deux mardis à l'avance) sans aucune conséquence pour le membre concerné. La place vacante sera alors ouverte aux autres membres actifs.

Passé ce délai, l'annulation sera sans conséquence dans les cas suivants **et uniquement ceux-là** :

- Le membre a trouvé un remplaçant pour la place qu'il laisse vacante.
- L'annulation a lieu pour une raison médicale, professionnelle ou personnelle grave (ex : un décès dans la famille). Dans ce cas, il vous sera demandé de produire un justificatif.

Nota Bene :

Une annulation moins de 15 jours à l'avance sans raison valable ou sans production d'un justificatif ne pourra en aucun cas donner lieu à un report et les jours pris seront décomptés du forfait le cas échéant. Les forfaits non consommés dans la saison sont perdus (1^{er} Octobre – 30 Septembre).

- **Par le CNIF**

En cas d'annulation d'un bord par le club (manque de chef de bord, bateau déclaré non navigable par le responsable entretien...), le bord annulé ouvre automatiquement droit à un report pour tous les membres concernés.

Lors d'une panne survenant sur un des bateaux en cours de navigation, une demande de report pourra être formulée par les membres concernés auprès de la permanence et sera examinée par le comité de direction au cas par cas.

- **Demander un report ?**

La demande de report est à adresser à la permanence. En fonction des cas, la demande pourra être traitée directement par le responsable de permanence (raison médicale et professionnelle) ou soumis au vote du comité de direction si nécessaire.

Article V : Et comment faire si j'ai envie d'être chef de bord ?

C'est le comité de direction du CNIF qui habilite ses propres chefs de bord. Si vous souhaitez être habilité chef de bord au CNIF, il vous faudra faire une demande d'entrée dans le processus d'habilitation auprès du responsable des futurs chefs de bord puis suivre la procédure ci-dessous :

Vous devez vous choisir un parrain/une marraine parmi les CDB habilités Blue Jet au CNIF. Dans un 1er temps, vous devrez faire la preuve de vos connaissances et compétences sur les différents postes à bord : navigation (préparation et suivi), matelotage, manœuvres (moteur et voile), météo, avitaillement. Pendant cette période, il n'y a pas de formalisme particulier à respecter. Lors de vos bords, vous signalerez au CDB du week-end sur quoi vous souhaitez travailler et vous perfectionner, et vous échangez avec votre parrain/marraine sur votre progression.

Dans un second temps, lorsque les fondamentaux sont acquis, vous devrez faire au moins deux weekends de mise en situation sur Lumba avec deux chefs de bord différents. Ce sont vos capacités à faire ET à coordonner les tâches qui seront appréciées par le chef de bord du weekend. Durant ces weekends, la fiche complète sera remplie par le chef de bord en présence du postulant, pour pouvoir échanger sur les qualités inconditionnelles, les points forts et les zones d'amélioration. Cette fiche est transmise au parrain, et commentée.

De surcroît, lors de l'année d'entrée dans le processus d'habilitation, il vous faudra effectuer au minimum un week-end entretien, nécessaire à la connaissance du bateau avant sa prise en main.

Nota bene : *N'importe quel équipier peut demander à son chef de bord d'être mis en situation, au même titre qu'il peut lui demander de travailler en particulier tel ou tel point (navigation, réglage des voiles, logistique,...). L'entrée dans le processus d'habilitation doit cependant être validée par le comité de direction.*

- **Habilitation Lumba Lumba II**

En fonction des fiches de suivi sur ces deux week-ends et surtout de l'avis de votre parrain/marraine, le comité de direction approuvera ou non votre habilitation. Des weekends supplémentaires peuvent être nécessaires pour valider l'habilitation.

- **Habilitation Blue Jet**

L'habilitation sur Blue Jet se fait automatiquement après avoir effectué 3 bords sur Lumba en tant que chef de bord.

- **Habilitation sur Barbotage**

Un weekend de mise en situation supplémentaire au minimum est nécessaire pour pouvoir être habilité sur Barbotage. L'habilitation sera validée par le comité de direction en fonction des retours du chef de bord ayant supervisé votre mise en situation.